

DU MOUVEMENT OUVRIER AU PARTI ECONOMIQUE ET SOCIAL : LA LECTURE DE LA *CHARTER D'AMIENS*.

Mouvement social et activisme sociétal

RELIRE LA CHARTER D'AMIENS, après un siècle de révoltes, de grèves et de luttes, affirmées dans un contexte de combats idéologiques et militaires – domaine du parti politique (électorale), car la *Charte d'Amiens* est née, en octobre 1906, de la profonde déception apportée par l'**opportunisme et l'insuffisance des partis politiques** se réclamant de la classe ouvrière – c'est **re-découvrir** une volonté d'indépendance face aux logiques de classes, mais aussi une **affirmation d'émancipation par rapport aux partis électoralistes** qui visent à maintenir cette double logique aliénante d'exclusion, d'une part, et d'expropriation, d'autre part.

La Charte d'Amiens affirme la légitimité du parti économique et social : là est sa limite syndicale.

Ensuite, un dixième du texte donne la fameuse coloration « anarcho-anarchiste » à une interpellation qui peut être rapprochée des incantations « libertaires-libérales » de certains *leaders* du mouvement social qui prônent le **développement durable**, donc une forme d'**auto-contrôle économique et social** !

Mais ce pourrait être aussi un texte tout à fait applicable à l'existant économique et social :

- Modèle du syndicalisme allemand de la négociation bi-partite,
- Modèle de la social-démocratie suédoise dans laquelle le syndicat gère directement les acquis et les droits sociaux (90 % de syndiqués !),
- Mais, également, contre-modèle de la flex-sécurité danoise ou du travallisme britannique ...

On le voit, au sens toquevillien, une compréhension « libérale » de la *Charte d'Amiens* peut advenir quand on accepte d'admettre que si **le syndicat est bien le parti économique et social**, alors les notions de « *lutte des classes* » ou « *d'expropriation capitaliste* » ne sont que des **injonctions lancées au parti politique** qui se doit, lui aussi, de participer, avec ses moyens, à la « *transformation sociale* ».

Le parti politique est donc le suffrage et la loi : ici se place la limite de la lecture libérale possible de la *Charte d'Amiens*, qui est donc la source du fonctionnement tripartite de la négociation en France.

Ainsi, selon ce que chaque citoyen est dans la Cité, il sera vu, dans ce texte centenaire et fondateur, un pamphlet anarchiste, mystique et verbeux, ou une **résolution progressiste en appelant à la liberté, au courage et à l'organisation des hommes et des femmes au travail** !

La *Charte* ne plut pas aux partis des maîtres des forges « va-t'en guerre » ; elle déplut aux léninistes et à tous les fascismes ; elle horripile toujours les trotskystes, et elle est devenue un suranné viatique pour les libertaires anarchistes !